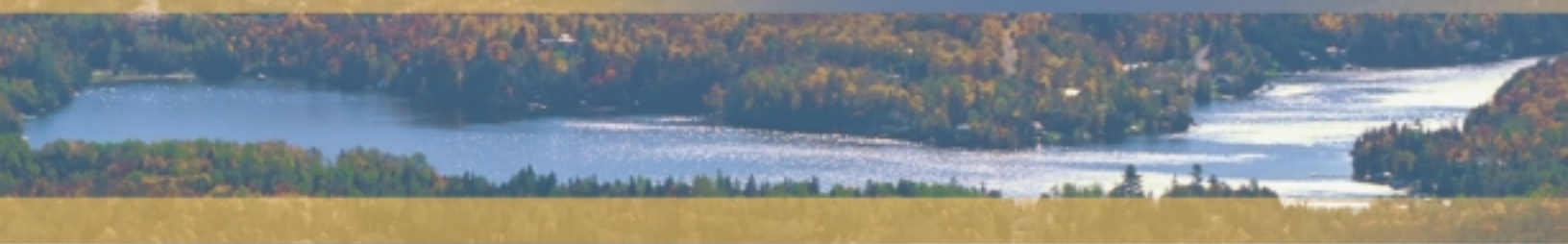




*Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...***



PLAN STRATÉGIQUE 2008-2011

du ministère des Ressources naturelles et de la Faune



Québec 



Plan stratégique 2008-2011

du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Pour renseignements complémentaires, veuillez vous adresser au :

Service à la clientèle

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
880, chemin Sainte-Foy, RC 120-C
Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : 418 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936
Télécopieur : 418 644-6513

service.clientele@mrnf.gouv.qc.ca

**La présente publication est accessible dans le site Internet
du ministère des Ressources naturelles et de la Faune,
à l'adresse suivante :**
www.mrnf.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

ISBN : 978-2-550-52433-5 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-52434-2 (PDF)
Code de diffusion : 2008-1000

© Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE	5
Mission	5
Vision	5
Approche de gestion intégrée et régionalisée	6
ENJEUX, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET CONTEXTES	7
Enjeux	7
Orientations stratégiques	7
Contexte économique	7
Orientation : Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	8
Contexte environnemental	9
Orientation : Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles . . .	10
Contexte social	11
Orientation : Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire	12
Contexte organisationnel	13
Orientation : Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire	13
ACTIONS DÉTERMINANTES	15



Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Mission

En tant que gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minérales, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune assume la mission suivante :

*En s'appuyant sur une connaissance de pointe,
assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et favoriser
la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de
développement durable, au bénéfice des citoyens.*

Vision

Aussi, dans la poursuite de l'affirmation de son rôle de première importance auprès de la population, le Ministère s'engage à :

*Être reconnu pour son leadership ainsi que pour sa gestion
innovatrice et responsable du patrimoine naturel et territorial,
au bénéfice des générations actuelles et futures.*

Approche

Approche de gestion intégrée et régionalisée

La réalisation de la mission du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a, depuis longtemps, été soutenue par la poursuite d'un développement durable au Québec. En effet, la prise en considération des impératifs de développement économique, d'acceptabilité sociale et de respect de la capacité de support des écosystèmes constitue le fondement sur lequel reposent les interventions du Ministère.

Pressentant qu'il était possible d'en faire encore davantage, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune proposait au Conseil des ministres, le 17 octobre 2005, une approche novatrice et pragmatique visant à assurer une meilleure performance de son organisation dans le développement durable des ressources naturelles et du territoire sous sa responsabilité. Ainsi, en s'inspirant des travaux de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, un vaste chantier était mis sur pied afin de concevoir, de concert avec les conférences régionales des élus, une approche intégrée et régionalisée de gestion des ressources naturelles et du territoire.

Au centre de cette approche apparaît une volonté de maintenir au diapason les priorités régionales de développement avec les objectifs gouvernementaux et ministériels en matière de mise en valeur et de protection des ressources naturelles et du territoire. Pour ce faire, le Ministère a confié à des institutions régionales de nouvelles responsabilités. Il a aussi entrepris d'intégrer, sous une même autorité, ses différentes directions régionales de manière à donner aux collaborateurs du milieu un interlocuteur unique, capable d'apprécier l'ensemble des problématiques régionales et de contribuer, de façon concertée, au développement des régions.

Les prochaines années seront consacrées à maximiser les bénéfices de la mise en place de l'approche intégrée et régionalisée. C'est sur ce choix fondamental que repose la détermination de certains objectifs stratégiques du Ministère. À terme, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune aspire à ce que les régions et leur population profitent d'une mise en valeur harmonieuse du potentiel des ressources naturelles et du territoire québécois, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.



Enjeux, orientations stratégiques et contextes

Enjeux

À la suite de l'analyse de l'environnement dans lequel il évolue, le Ministère a dégagé quatre principaux enjeux :

- réalisation du plein potentiel économique des ressources naturelles et du territoire;
- pérennité du patrimoine naturel et territorial;
- conciliation de la diversité des préoccupations régionales au regard de la gestion des ressources naturelles et du territoire;
- disponibilité de l'expertise et modernisation du Ministère.

Orientations stratégiques

Pour faire face aux enjeux auxquels il est confronté, le Ministère a retenu quatre orientations stratégiques :

- optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles;
- instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire;
- contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire.

Les trois premières contribuent directement à la mission du Ministère, alors que la quatrième a rapport, plus particulièrement, à l'organisation et aux personnes, autant les employés du Ministère que les citoyens, les clients et les partenaires.

Contexte économique

L'économie québécoise a pris une nouvelle tangente influencée par l'accroissement de la demande de matières premières issue des pays émergents comme la Chine et l'Inde. Cette croissance s'est d'ailleurs traduite par l'augmentation rapide et soutenue du prix des métaux et de l'énergie. Dans ce contexte de prix à la hausse, on constate, au Québec, que les dépenses d'immobilisations dans le secteur des ressources

naturelles ont bondi de 55 %, de 2002 à 2006. Au cours de la même période, la valeur des exportations québécoises de ressources naturelles s'est accrue de 27 %. Cette croissance de la demande a également stimulé la création de nouveaux emplois, principalement dans l'industrie minière.

La mise en valeur des ressources naturelles contribue, de façon significative, à l'économie du Québec, en plus de constituer l'assise économique de plusieurs régions. Les données de 2006 démontrent l'importance du secteur des ressources naturelles dans l'économie québécoise :

- 10,6 % du produit intérieur brut, ce qui représente 24,0 G\$;
- 14,4 % des investissements totaux, ce qui représente 7,4 G\$ en dépenses d'immobilisations;
- 39,7 % du total des exportations, ce qui représente 29,0 G\$;
- 177 726 emplois directs, ce qui représente 5,6 % de l'emploi total.

À ces données s'ajoute la contribution au produit intérieur brut des activités récréatives et sportives liées à la faune et à la nature au Québec, lesquelles sont estimées à 1,5 milliard de dollars. Pour leur part, les droits fonciers consentis sur le territoire public ont généré environ 1,1 milliard de dollars en retombées économiques.

Par ailleurs, le bon fonctionnement de l'infrastructure foncière mise en place permet, dans plusieurs secteurs d'activité, telle la construction, que les tâches soient exercées dans un cadre où les droits de propriété sont clairement établis; de telle manière qu'au cours des dernières années, le marché immobilier québécois a été particulièrement actif. En 2006, près de 255 000 mutations immobilières ont été effectuées et l'on dénombre plus de 47 877 mises en chantier.

Malgré la bonne performance générale du secteur des ressources naturelles et du marché immobilier, l'industrie forestière a éprouvé, au cours des dernières années, de nombreuses difficultés. Celles-ci sont liées, principalement, à un contexte économique marqué par l'appréciation de la valeur du dollar canadien, par le ralentissement de l'économie américaine et par l'accroissement de la concurrence internationale. Actuellement, ce secteur traverse une phase de restructuration puisque l'industrie doit s'adapter, par l'investissement dans la modernisation et l'innovation, à des contextes de marché changeants. C'est d'ailleurs dans cet esprit que le Livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*, diffusé en février 2008, propose la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée.

Que les industries soient en phase de consolidation ou en phase d'expansion, toutes devront maintenir ou accroître l'importance des sommes investies. La réalisation du plein potentiel économique des ressources naturelles et du territoire représente un défi que le Ministère entend relever au cours des prochaines années.

ORIENTATION : Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Afin d'assumer pleinement son rôle relativement au potentiel économique des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mise sur des interventions qui permettront de produire les meilleurs résultats compte tenu des moyens disponibles. Cette optimisation de la mise en valeur, qui est liée à l'utilisation, l'extraction, la récolte et le prélèvement des ressources naturelles ainsi qu'à l'aménagement du territoire, repose sur la connaissance. Par l'intermédiaire de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées, le Ministère pourra aussi veiller à mettre en place les conditions propices à la vitalité économique des collectivités et, par le fait même, de l'ensemble des régions du Québec. L'augmentation et la diversification des activités économiques, la dynamique commerciale entre les localités et entre les régions et la valeur croissante des investissements sont autant de visées poursuivies par la mise en place des conditions favorables à la vitalité économique.

AXE D'INTERVENTION		ACQUISITION, TRAITEMENT ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES ACTUALISÉES SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE
OBJECTIF 1		ASSURER L'INTÉGRATION ET LA DISPONIBILITÉ DES NOUVELLES CONNAISSANCES
	1.1 Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial	→ D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé
	1.2 Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence	→ Annuellement, atteinte d'au moins 70 %
	1.3 Superficie couverte par des levés géoscientifiques	→ Annuellement, superficie de 50 000 km ² par rapport à la moyenne observée de 2005 à 2008 (30 000 km ²)
OBJECTIF 2		DONNER AU QUÉBEC UN NOUVEAU PLAN DE CADASTRE À JOUR ET INFORMATISÉ
	2.1 Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois	→ D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %, 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)
OBJECTIF 3		METTRE EN PLACE UN REGISTRE DE L'INFORMATION FONCIÈRE OFFICIELLE DU DOMAINE DE L'ÉTAT
	3.1 Pourcentage d'enregistrement au Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers	→ D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

AXE D'INTERVENTION	MISE EN PLACE DES CONDITIONS FAVORABLES À LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE	
OBJECTIF 4	S'ASSURER QUE L'INFORMATION FONCIÈRE CONTRIBUE EFFICACEMENT À LA SÉCURITÉ DES DROITS DES CITOYENS	
	4.1 Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures	→ Annuellement, 100 %
	4.2 Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale	→ D'ici à 2011, amélioration de 20 %
	4.3 Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre	→ D'ici à 2011, amélioration de 25 %
OBJECTIF 5	RÉALISER LA RÉFORME DE LA GESTION DES FORÊTS	
	5.1 Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	→ D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre
OBJECTIF 6	CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES	
	6.1 D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée	
OBJECTIF 7	METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE MINÉRALE	
	7.1 D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale	
OBJECTIF 8	CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES CIBLES DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC 2006-2015	
	8.1 Nombre de MW retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques	→ D'ici à 2011, 4 500 MW
	8.2 Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées (sources d'énergie : gaz, électricité, pétrole et autres)	→ Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées
	8.3 Nombre de MW éoliens implantés	→ D'ici à 2009, lancement de deux appels d'offres totalisant 500 MW réservés aux régions et aux nations autochtones → D'ici à 2011, contribution à l'implantation de 1 600 MW

Contexte environnemental

En lien direct avec les préoccupations accrues des citoyens envers l'environnement et les priorités gouvernementales en matière de développement durable et de protection de la biodiversité, le Ministère doit s'assurer que la mise en valeur du territoire et des ressources naturelles s'effectue dans le respect des milieux naturels. Cet objectif ne peut être atteint sans des engagements soutenus en matière de saine gestion, de conservation et de protection.

C'est aussi dans cette perspective que le Ministère doit adapter ses règles de gestion afin d'assurer la protection de la biodiversité, la préservation des paysages et le maintien des bénéfices des utilisateurs (citoyens, entreprises, collectivités, etc.), tout en reconnaissant les objectifs de développement des régions. À cette fin, il entend, notamment, miser sur des moyens et des approches de gestion écosystémique des milieux forestiers, dans le contexte d'une stratégie globale d'aménagement durable des forêts qui inclura

également une dimension d'intensification de la sylviculture sur des sites appropriés, en fonction des besoins et du potentiel de chaque région.

Le Ministère poursuivra l'intégration de la dimension environnementale dans l'élaboration de ses politiques, stratégies, plans et programmes. Par ailleurs, la Loi sur le développement durable et les plans de développement durable exigés des ministères et organismes publics amèneront le Ministère à intégrer davantage, dans l'exécution de ses activités, les principes de prévention, de précaution, de production et de consommation écoresponsables ainsi que celui de pollueur-payeur. De surcroît, la réduction des répercussions environnementales des interventions et des processus d'affaires des ministères et organismes est une des composantes clés de la stratégie québécoise de développement durable, ce qui trace la voie pour soumettre l'engagement des fonds publics aux exigences de l'écoconditionnalité¹.

En somme, la performance sur le plan environnemental et le leadership du Ministère seront jugés par la capacité de celui-ci à assurer la pérennité des ressources naturelles et la protection de la biodiversité.

La portée des gestes du Ministère sera aussi évaluée par la justesse et l'efficacité de ses politiques et orientations en matière de mise en valeur, dans le respect du patrimoine naturel et territorial et dans celui de la conciliation des préoccupations régionales au regard du bien commun.

ORIENTATION : Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Comme gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère est responsable de la pérennité de ces dernières. Par une gestion responsable et innovatrice, il lui incombe de veiller à l'enrichissement de cet héritage et d'assurer un legs prospère aux générations futures en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, la protection des écosystèmes et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles comme potentiel et comme richesse collective. Pour ce faire, il doit considérer comme primordial d'acquérir, de traiter et de diffuser des connaissances objectives, exactes et actuelles sur les ressources naturelles et le territoire. Le Ministère veillera aussi à ce que les interventions de mise en valeur respectent les normes et les règlements pour assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial.

AXE D'INTERVENTION	ACQUISITION, TRAITEMENT ET DIFFUSION DE CONNAISSANCES ACTUALISÉES SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE	
OBJECTIF 9	POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES	
	9.1 Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, disponibles dans Internet	→ D'ici à 2011, diffusion de quinze indicateurs
	9.2 D'ici à 2011, élaboration du cadre global de gestion forestière	
	9.3 Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle	→ D'ici à 2011, réalisation d'au moins 75 %

1. Le principe d'écoconditionnalité est appliqué lorsqu'une entité publique subordonne au respect des règles, des normes et des lois environnementales en vigueur sur un territoire, les aides et les octrois consentis. (Source : C. BRODHAG et al., *Dictionnaire du développement durable*, 2004.)

AXE D'INTERVENTION	CONSERVATION ET PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET TERRITORIAL	
OBJECTIF 10	S'ASSURER DE LA MISE À JOUR ET DU RESPECT DES NORMES ET RÈGLEMENTS	
	10.1 Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)	→ Annuellement, 100 % de conformité
	10.2 Annuellement, rendre compte du taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse	
	10.3 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson	→ D'ici à 2011, au moins 10 % des ressources humaines
	10.4 Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables	→ Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines
OBJECTIF 11	CONTRIBUER À L'ATTEINTE DE L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL DE MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES	
	11.1 Nombre d'écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement	→ D'ici à 2011, 50 (2008-2009 : 20, 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)
	11.2 Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	→ D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés
	11.3 Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	→ D'ici à 2011, 30 (2008-2009 : 10, 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)
OBJECTIF 12	ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	
	12.1 Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées	→ D'ici à 2011, quinze
	12.2 Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées	→ D'ici à 2011, trois (2008-2009 : 1, 2009-2010 : 1 et 2010-2011 : 1)
	12.3 Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental	→ D'ici à 2011, trois (Eustis, Normetmar et Bevcon)
	12.4 Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des dix-huit sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban	→ D'ici à 2011, 100 % de conformité

Contexte social

Le gouvernement du Québec a multiplié les efforts pour donner aux citoyens des moyens d'exprimer leurs attentes relativement à la mise en valeur et à la conservation des ressources naturelles et du territoire québécois. Ces efforts se sont traduits par la mise en place d'institutions régionales qui ont pour mission d'intégrer, dans une perspective régionale de déve-

loppement, les aspirations des citoyens relatives à leur prospérité économique et au maintien de la qualité de leur milieu de vie. En étroite collaboration avec ses nouveaux partenaires que sont les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, le Ministère est déjà activement engagé dans la mise en œuvre de cette approche intégrée et régionalisée qui vise, notamment, l'harmonisation des usages sur

le territoire. Cette démarche se réalise en respectant l'équilibre qui doit exister entre les préoccupations régionales et celles de l'ensemble du Québec.

Le Ministère entend faire participer autant les communautés autochtones que le milieu régional autour d'objectifs communs de développement. Ce faisant, il compte veiller à concilier, avec le bien commun, la diversité des préoccupations que soulève la question des ressources naturelles et du territoire, en privilégiant une gouvernance régionalisée et en renforçant ses relations avec les collectivités.

ORIENTATION : Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Puisque le Ministère maintient son engagement qui consiste à mener l'ensemble de ses interventions

dans une perspective de développement durable, il est nécessaire de renforcer la dimension sociale qui est liée à ces dernières. En effet, la mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet la conciliation des préoccupations parfois divergentes de la population, des collectivités régionales et locales ainsi que des communautés autochtones au regard du patrimoine naturel et territorial.

En instaurant une gestion intégrée et régionalisée basée sur la participation des collectivités à la gestion, le Ministère renforce sa capacité à coordonner ainsi qu'à équilibrer, en un tout cohérent et harmonieux, les usages sur le territoire et les potentiels des ressources naturelles.

AXE D'INTERVENTION	PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS À LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE	
OBJECTIF 13	ADOPTER UNE GESTION INTÉGRÉE ET RÉGIONALISÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE	
	13.1 Nombre de Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés	→ D'ici à 2011, seize PRDIRT
OBJECTIF 14	PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES À LA GESTION INTÉGRÉE ET RÉGIONALISÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE	
	14.1 D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés	

AXE D'INTERVENTION	HARMONISATION DES USAGES DU TERRITOIRE ET DES RESSOURCES NATURELLES	
OBJECTIF 15	CONTRIBUER À L'OPTIMISATION DES USAGES DES RESSOURCES NATURELLES ET À LA POLYVALENCE DU TERRITOIRE	
	15.1 Nombre de portraits territoriaux réalisés	→ D'ici à 2009, trois
	15.2 Nombre de plans d'affectation du territoire public approuvés	→ D'ici à 2011, huit
	15.3 Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public	→ D'ici à 2011, élaboration de 20 % des cinq plans

Contexte organisationnel

À court et à moyen terme, les nombreux départs à la retraite constituent un défi de taille à relever. Au cours des trois prochaines années, ces départs sont estimés à 769, soit 23 % de l'effectif actuel. Considérant l'objectif gouvernemental de ne combler que 50 % des départs à la retraite, l'effectif total du Ministère² serait ainsi réduit d'environ 385 personnes, d'ici au 31 mars 2011.

Parallèlement à ce défi sur le plan démographique, le gouvernement s'est aussi engagé à offrir à la population des services de qualité correspondant à ses besoins et offerts par un État moderne et efficace. À la lumière de ces deux phénomènes indéniables, le Ministère est devant une double obligation, celle d'adapter son offre de service de même que ses processus, et ce, dans un contexte caractérisé par la multiplication certaine des contraintes. Aussi le Ministère entend-il s'assurer, dans la mesure de ses capacités, de la disponibilité de l'expertise, afin de poursuivre sa modernisation et, par le fait même, de contribuer à celle de l'État.

Par ailleurs, l'allègement du fardeau administratif imposé aux entreprises et la diminution des frais qui lui sont associés constituent une préoccupation constante de l'organisation. C'est pourquoi le Ministère poursuivra ses efforts qui visent à atteindre l'objectif gouvernemental de réduire de 20 %, d'ici au 31 décembre 2010, les frais associés aux formalités administratives imposées aux entreprises. Plus particulièrement, le Ministère révisera son processus de planification forestière de manière à faciliter la prise de décision et à réduire les délais, afin de contribuer à la réduction des frais liés à l'exploitation forestière. Cette révision prendra assise sur la mise sur pied d'une gestion par objectifs et par résultats.

ORIENTATION: Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Le défi démographique et la planification rigoureuse de la main-d'œuvre font partie des préoccupations du Ministère. Peu importe que ce soit en matière d'orientations ou d'exigences, il est nécessaire de faire face, de façon proactive, aux défis que posent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue à la réduction de la taille de l'État. Afin d'assurer le maintien de l'expertise et la mobilisation des ressources humaines nécessaires pour assumer sa mission, le Ministère compte gérer activement l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être détenus par son personnel, tout en misant sur un climat organisationnel mobilisateur et stimulant.

La démarche de modernisation se poursuit et de nombreux projets sont en voie de réalisation. En ce qui concerne l'adaptation de l'offre de service et des façons de faire en fonction des moyens disponibles, le Ministère privilégie, d'une part, la concentration des efforts sur les produits essentiels à la réalisation de sa mission et, d'autre part, l'innovation dans la façon d'assumer le rôle de l'État.

Le Ministère entend affirmer plus clairement, auprès de la population, son rôle et l'importance des ressources naturelles et du territoire, tout en valorisant davantage les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes.

Par ailleurs, la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires amènera le Ministère à maintenir sa contribution à la mise en place de Services Québec, à renouveler son approche client en tenant compte des attentes des citoyens et des divers groupes de clientèle, et à obtenir des gains d'efficacité dans la gestion des ressources de l'État.

² Bien que le Forestier en chef soit inclus dans l'effectif du Ministère, il convient de souligner que ce dernier produit un plan stratégique indépendant de celui du Ministère. Dans cette perspective, ses choix stratégiques ne sont pas inclus dans ceux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

AXE D'INTERVENTION	GESTION PROACTIVE DES SAVOIRS DANS UN CLIMAT MOBILISATEUR
OBJECTIF 16	ASSURER LA PÉRENNITÉ DES SAVOIRS ET DISPOSER D'UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE ET MOBILISÉE
	16.1 D'ici à 2011, réalisation de sept plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver
	16.2 D'ici à 2011, mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation

AXE D'INTERVENTION	ADAPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE ET DES FAÇONS DE FAIRE EN FONCTION DES MOYENS DISPONIBLES
OBJECTIF 17	CONCENTRER DAVANTAGE LES EFFORTS DU MINISTÈRE DANS LES PRODUITS ET SERVICES LIÉS À SA MISSION
	17.1 D'ici à 2011, transfert de 3 % de l'effectif en administration vers des produits et services de mission
OBJECTIF 18	INNOVER DANS LA FAÇON D'ASSUMER LE RÔLE DE L'ÉTAT
	18.1 Taux de réalisation du plan d'amélioration en lien avec la rénovation et la mise à jour du cadastre → D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins quinze mesures

AXE D'INTERVENTION	AFFIRMATION DE L'IMPORTANCE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE AINSI QUE DU RÔLE DU MINISTÈRE
OBJECTIF 19	RENFORCER LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE
	19.1 D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie de relations publiques
	19.2 D'ici à 2011, amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère
OBJECTIF 20	FAVORISER L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES, NOTAMMENT AUPRÈS DES JEUNES
	20.1 D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie éducative

AXE D'INTERVENTION	RÉVISION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS, LES CLIENTS ET LES PARTENAIRES BASÉE SUR LEURS ATTENTES ET LA CAPACITÉ DU MINISTÈRE
OBJECTIF 21	INSTAURER UNE APPROCHE RENOUVELÉE EN MATIÈRE DE SERVICES À LA CLIENTÈLE
	21.1 Taux de satisfaction de la clientèle → D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration
	21.2 Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'entente, notamment avec Services Québec → D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage

■ ■ ■ Actions déterminantes

Actions

Enfin, le Ministère a établi sept actions déterminantes qu'il entend accomplir au cours de cette période triennale afin de maintenir, à long terme, sa capacité à mener à bien sa mission. Ces actions déterminantes se définissent comme suit :

- élaborer le cadre législatif entourant la réforme du régime forestier québécois, sur la base du Livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*;
- élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts;
- élaborer un règlement sur l'aménagement durable des forêts afin de remplacer l'actuel Règlement sur les normes d'intervention;
- réaliser de nouveaux modèles de croissance de la forêt afin de les intégrer aux calculs de la possibilité forestière;
- réaliser un audit de qualité sur l'infrastructure de l'information foncière;
- réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales;
- réviser les processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales.

Il entend également rendre compte de leur état d'avancement dans son rapport annuel de gestion compte tenu de l'importance que représentent ces actions pour le Ministère.

An aerial photograph of a vast, forested landscape. A large body of water, likely a lake or a wide river, winds through the center of the image. The water is surrounded by dense forests with trees in various shades of green and yellow, suggesting an autumn setting. Several small, forested islands are scattered throughout the water. In the lower-left corner, a waterfall cascades over a rocky ledge into the water. The overall lighting is soft and warm, creating a serene and natural atmosphere.

cœur

avenir

intelligence

loisirs

équilibre

vision

richesse

emplois

talent

Ressources naturelles
et Faune

Québec

